DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 19 octobre 2009

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

FOURRIERE POUR ANIMAUX - CONVENTION
CADRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE
PROTECTION DES ANIMAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du vendredi 16 octobre 2009

Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers:

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2009

DELIBERATION D20090456

DREMOS

FOURRIERE POUR ANIMAUX - CONVENTION CADRE AVEC LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DES ANIMAUX

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire Après examen par la commission municipale compétente,

Le service de la fourrière municipale pour animaux, située chemin de Mal Bâti, accueille les animaux qui sont, soit trouvés sur la voie publique, soit abandonnés par leur maître pendant la durée minimale légale de 8 jours ouvrés.

De plus en plus d'associations de protection des animaux souhaitent recueillir dans leur refuge, ces animaux de façon à leur dispenser des soins continus et leur trouver un maître.

Il convient de contractualiser avec ces associations afin de déterminer les conditions de cession des animaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre fixant les modalités de prise en charge des animaux avec les associations de protection des animaux à intervenir;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec chaque association concernée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour Madame le Maire de Niort **Geneviève GAILLARD** L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE